



## Journée Internationale des Droits des Femmes 2024 : l'année la plus meurtrière pour les femmes palestiniennes

### Description

Environ 240 cas de détention de femmes originaires de Cisjordanie, de Jérusalem occupée et des territoires occupés en 1948 ont été recensés depuis le 7 octobre. Les femmes prisonnières de Gaza risquent elles d'être victimes de disparitions forcées.

Par Addameer, le 7 mars 2024



Ramallah ? Cette année a été la plus meurtrière pour les femmes palestiniennes depuis le début de l'occupation, compte tenu de l'agression globale et du génocide en cours contre notre peuple à Gaza. ? cela s'ajoutent les crimes odieux et les violations graves dont sont victimes les femmes, notamment les exécutions sur le terrain, les arrestations systématiques et les

violations horribles qui les accompagnent, y compris les agressions sexuelles.

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, qui a lieu chaque année le 8 mars, les organisations de prisonniers palestiniens (la Commission des affaires des détenus, le Club des prisonniers palestiniens et l'Association *Addameer* pour le soutien aux prisonniers et les droits de l'homme) ont déclaré dans leur rapport que le ciblage des femmes palestiniennes a été l'une des politiques les plus importantes et les plus systématiques depuis les premières années de l'occupation. Les crimes dont les femmes palestiniennes ont été victimes tout au long des décennies d'occupation, et la période qui a suivi le 7 octobre, ne représentent malheureusement pas une phase hors du commun en termes de niveau d'atrocité des crimes commis. Bien que nous ayons recueilli de nombreux témoignages, la différence résidait dans l'intensité et l'escalade sans précédent de ces crimes par rapport aux périodes qui ont connu des soulèvements et des vagues populaires en Palestine occupée.

Les arrestations de femmes, y compris de mineures, ont constitué l'une des politiques les plus importantes adoptées par l'occupation, avec une ampleur sans précédent après le 7 octobre. Le nombre d'arrestations de femmes après le 7 octobre a atteint environ 240. Ce chiffre inclut les femmes arrêtées en Cisjordanie, à Jérusalem et les femmes originaires des territoires occupés en 1948. Il n'y a pas d'estimation claire du nombre de femmes arrêtées à Gaza, car certaines ont été relâchées plus tard. Cependant, il est certain qu'il y a encore des femmes détenues dans les camps militaires de l'occupation, soumises à des disparitions forcées.

Les organisations ont déclaré qu'au moment de la publication de ce rapport, le nombre de femmes détenues dans les prisons de l'occupation, dont la majorité est détenue dans la prison de Damon, s'élevait à 60 détenues. Parmi elles, deux prisonnières de Gaza sont détenues à la prison de Damon. Une fois de plus, il est souligné qu'il n'y a pas d'information sur le nombre de prisonnières de Gaza dans les camps de l'occupation israélienne.

Voici les principaux détails concernant les prisonnières détenues dans les prisons de l'occupation israélienne à la date de préparation du rapport. Comme mentionné précédemment, le nombre de prisonnières est de 60, dont deux prisonnières de Gaza. Parmi les prisonnières, il y a deux mineures, 24 majeures et 12 détenues administratives. En outre, il y a une avocate et une journaliste parmi les détenues, ainsi que (12) prisonnières étudiantes et (11) prisonnières souffrant de divers problèmes de santé, y compris deux prisonnières blessées. En outre, il y a des prisonnières qui sont les épouses, les mères et les sœurs d'autres prisonniers, en plus d'une prisonnière qui est la mère d'un martyr.

Il est à noter que trois prisonnières sont détenues depuis avant le 7 octobre et que les autorités israéliennes ont refusé de les libérer lors du dernier accord d'échange en novembre 2023.

**Les organisations soulignent les principaux problèmes qui se sont posés après le 7 octobre lors des campagnes d'arrestation à grande échelle :**

---

## **Le ciblage des femmes par des campagnes d'arrestations massives et leur utilisation comme otages :**

Les forces d'occupation israéliennes ont intensifié les opérations d'arrestation systématique de femmes palestiniennes après le 7 octobre, dans tous les territoires palestiniens, sans exempter les mineurs. Elles ont notamment arrêté des femmes en tant qu'otages dans le but de faire pression sur un membre de la famille visé par l'occupation pour qu'il se rende aux autorités israéliennes. Cette politique est devenue l'un des crimes les plus marquants qui ont connu une escalade significative après le 7 octobre. Elle a concerné des épouses et des mères de prisonniers et de martyrs, y compris des femmes âgées de plus de soixante-dix ans. Il convient de noter que cette politique a également touché d'autres groupes, et pas seulement les femmes. La détention de femmes en tant qu'otages s'est accompagnée d'actes de torture, de menaces, y compris de menaces de mort à l'encontre du membre de la famille ou de l'époux visé. En plus des agressions qu'elles ont subies pendant la procédure d'arrestation, leurs maisons ont été vandalisées et leurs enfants terrorisés, en plus de la confiscation et du vol de leur argent et de leurs bijoux.

## **Agressions sexuelles et violences contre les femmes palestiniennes, y compris les prisonnières :**

Les organisations de prisonniers ont affirmé que l'un des principaux crimes commis par les forces d'occupation israéliennes à l'encontre des femmes palestiniennes, y compris les prisonnières, est l'agression sexuelle. Il s'agit notamment de harcèlement, de fouilles nues et de menaces de viol. En outre, les Nations Unies ont rapporté des témoignages fiables de détenues de Gaza victimes de viols.

Les organisations ont aussi recueilli des témoignages de prisonnières libérées, notamment lors de l'accord d'échange qui a eu lieu en novembre 2023. Elles ont également recueilli des témoignages de prisonnières incarcérées et de femmes dont les proches ont été arrêtés et persécutés.

La prison de Hasharon a servi de lieu de détention temporaire pour les femmes détenues avant leur transfert à la prison de Damon. Elle a été le théâtre de procédures de fouilles nues, auxquelles la majorité des prisonnières ont été soumises, selon des dizaines de témoignages documentés par les organisations. Ces témoignages ont également mis en lumière les conditions de détention dégradantes et humiliantes, ainsi que diverses agressions, y compris des passages à tabac brutaux.

Dans le témoignage d'une prisonnière qui a été arrêtée à son domicile après le 7 octobre, elle a déclaré avoir été victime d'agressions sexuelles et de harcèlement pendant la procédure d'arrestation et d'interrogatoire. Un soldat lui a touché la tête et les pieds de manière inappropriée, a utilisé un langage obscène et l'a menacée à plusieurs reprises. Les soldats lui ont jeté des mégots de cigarettes et des restes de nourriture pour l'humilier. La prisonnière a également été battue à plusieurs reprises par les soldats de l'occupation, ce qui lui a causé des douleurs dans tout le corps, sans qu'aucun traitement médical ne lui soit fourni.

## **Prisonnières de Gaza : témoignages horribles sur leurs arrestations**

L'occupation a commis et continue de commettre le crime de disparition forcée à l'encontre des prisonnières de Gaza. Depuis le début de l'agression et du génocide, et avec l'invasion terrestre de Gaza par l'occupation, des femmes de Gaza ont été arrêtees à grande échelle. Elles ont été détenues dans des camps militaires, et certaines d'entre elles dans la prison de Damon. L'occupation persistant dans le crime de disparition forcée à l'encontre des détenues de Gaza, les organisations manquent de données claires sur leur nombre ou sur ceux qui restent détenus dans des camps militaires sous l'administration de l'armée d'occupation. Dans la prison de Damon, deux prisonnières de Gaza sont toujours détenues séparément des prisonnières de Cisjordanie, de Jérusalem occupée et des territoires occupés en 1948.

Malgré la libération de dizaines de prisonnières de Gaza, des témoignages poignants et tragiques sont apparus sur leurs arrestation, leur transfert dans des camps militaires, les humiliations, les tortures, la privation de leurs droits, les menaces de viol et les fouilles nues dégradantes auxquelles elles ont été soumises. Elles ont également été victimes de harcèlement, de langage offensant et d'insultes délibérément utilisés par les soldats de l'occupation. Les soldats les ont forcées à retirer leurs hijabs pendant toute la durée de leur détention, en plus de les déshabiller. Nous rappelons ici le rapport des Nations Unies qui fait état de témoignages fiables de détenus gazaouis victimes de viols.

### **(60) Prisonnières de la prison de Damon confrontées à des conditions de détention difficiles :**

Les autorités d'occupation israéliennes détiennent la majorité des femmes dans la prison de Damon, historiquement utilisée comme prison centrale pour les détenues palestiniennes. Actuellement, 60 prisonnières sont confrontées à des conditions de détention sévères et difficiles en raison de la politique d'isolement collectif adoptée à l'encontre des hommes et des femmes détenus dans les prisons de l'occupation après le 7 octobre. Plus précisément, dans la période qui a suivi le 7 octobre, les prisonnières ont été soumises à des agressions généralisées. Cela comprenait l'isolement, les attaques des forces de répression, la confiscation de tous leurs biens et la privation de leurs droits, tels que la communication avec leurs familles.

Aujourd'hui, en plus des politiques mentionnées précédemment, les prisonnières souffrent de la faim parce que l'occupation israélienne leur impose une politique de famine.

Cette politique consiste à priver les prisonnières d'aliments supplémentaires provenant de la cantine et à leur refuser tout traitement médical, ce qui relève de la catégorie des crimes médicaux. La surpopulation imposée par l'administration pénitentiaire israélienne pèse lourdement sur les prisonnières, ce qui entraîne de nombreuses conditions de détention tragiques à l'intérieur de la prison de Damon. De nombreuses prisonnières ont été forcées de dormir à même le sol, et il y a une grave pénurie de vêtements et de couvertures, exacerbée par la vague de froid. Certaines prisonnières portent toujours les vêtements que ceux dans lesquels elles ont été arrêtees et n'ont pas pu les remplacer.

L'administration pénitentiaire israélienne a délibérément privé les détenues d'eau propre, et la seule eau disponible est impropre à la consommation.

---

## La majorité des femmes détenues sont soit placées en détention administrative, soit accusées de « provocation » :

Les femmes palestiniennes ont été la cible d'une escalade historique sans précédent dans les opérations de détention administrative. Fin février, le nombre de détenus administratifs dans les prisons israéliennes s'élevait à 3 558, dont 12 femmes détenues administrativement au moment de la préparation de ce rapport. Parmi elles se trouvent des journalistes, des avocates et des étudiantes.

En outre, les femmes détenues restantes, dont la majorité fait face à des accusations liées de la provocation sur les réseaux sociaux, constituent l'un des principaux prétextes utilisés par l'occupation pour arrêter les Palestiniens en Cisjordanie, à Jérusalem occupée et dans les territoires occupés de 1948. Il convient de noter que l'une des étapes importantes dans l'histoire de la question des femmes détenues a été l'échange d'accords qui a eu lieu en novembre, au cours duquel 71 femmes détenues ont été libérées, certaines d'entre elles ayant purgé des peines allant jusqu'à 16 ans. Elles faisaient partie des 240 personnes libérées dans le cadre de l'accord d'échange qui a eu lieu à l'époque.

Il convient de mentionner que les autorités d'occupation ont arrêté deux nouveaux prisonniers qui ont été libérés dans le cadre de l'accord, tandis que deux prisonniers israéliens ont été convoqués devant des tribunaux civils sous prétexte qu'ils avaient des liens avec la charge contre elles alors qu'elles se trouvaient à l'intérieur des prisons.

En tant qu'organisations de défense des droits des prisonniers, et sur la base de témoignages et de permis obtenus auprès de prisonniers et de détenues palestiniennes, nous confirmons que l'occupation israélienne continue de violer les droits des prisonnières palestiniennes dans les centres de détention et d'interrogatoire, les prisons, les hôpitaux, les cliniques médicales, les checkpoints et les points d'inspection. Ces violations touchent toutes les catégories de femmes palestiniennes, y compris les enseignantes, les étudiantes, les mères, les enfants et autres.

Nous demandons instamment aux Nations Unies et à tous les États membres de faire pression sur l'État occupant pour qu'il respecte le droit international et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Nous demandons aux parties contractantes de la quatrième convention de Genève de mettre fin aux agressions physiques et psychologiques perpétrées par les soldats de l'occupation lors de l'arrestation de femmes palestiniennes et de leur détention illégale dans le territoire palestinien occupé, et de mettre un terme à la torture physique et psychologique et aux traitements qui portent atteinte à la dignité des femmes palestiniennes lors des interrogatoires.

Source : [Addameer](#)

Traduction ED pour l'Agence Média Palestine

**date créée**  
2024/03/08